



Arnaque crédit DIAC menace huissier

Par **telliez**, le **12/09/2014** à **13:31**

Bonjour,

Mon conjoint à un litige avec la DIAC
il avait un véhicule en location avec eux. Suite à une mensualité qui n'est pas passé. Ils n'ont rien voulu savoir et du coup le véhicule à était saisie.

Il restait un solde de 642€ a régler.
La banque à mis l'argent de côté est à contacter diac pour leur dire a plusieurs reprises que l'argent était disponible qui pouvait venir le cherchait par prélèvement ou repasser le chèque.

Mais celle-ci n'est jamais venu le prélever.
Hier, on reçoit une lettre simple de la diac qu'on doit 2774€ et surtout que l'on a était condamné par le tribunal.

Alors, qu'on a reçu aune lettre de relance et aucune convocation pour le tribunal.

Au téléphone la réponse était qu'on ne va pas repasser un chèque ou faire un prélèvement alors qu'on ne sais pas que le compte est approvisionné.
Si on n'a pas reçu les autres courriers que c'est à cause du facteur qui ne fais pas son travail.

Merci de m'éclairer si on peut avoir un recours devant la justice.